

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

-----  
MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

-----  
DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL  
-----

du 31/3/70  
DECRET N° 70/87 /MT.DGT.DGAPE.3-4/5  
portant affectation de Monsieur ISSAMBO  
Louis, Administrateur de 1° échelon des  
SAF.-

-----  
LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

97

VISAS :

Vu la Constitution du 30/12/1969 de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/426/FP du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégories A des SAF, notamment en son article 12 ;

Vu la lettre n°1130/PM/42/110 du 4 Novembre 1969 ;

D.F.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur ISSAMBO Louis, Administrateur de 1er échelon des cadres de la catégories A hiérarchie I des SAF précédemment en service à l'Inspection Générale des Finances est mis à la disposition du Membre du Bureau Politique du Parti Congolais du Travail, Chargé des Finances et du Matériel à Brazzaville. (REGULARISATION).

C.F.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 31 MARS 1970

Par le Président du Comité Central du Parti, Président de la République Populaire du Congo, Président du Conseil d'Etat :

Le Vice-Président du Conseil d'Etat  
Chargé du Plan et de l'Administration  
du Territoire,

Commandant A. RAOUL.-

Le Ministre des Finances et du  
Budget,

B. MATINGOU.-

Commandant Marien N'GOUABI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et du Travail,

Me A. MOUDILENO-MASSENGO.-

AMPLIATIONS :

DGT.DGAPE.....	3	
DF.....	3	
CF.....	2	
IGF.....	2	INTERESSE..... 1
PCT.....	2	DOSSIER..... 1